



## Remise, abri à bois et pavillon d'été en zone résidentielle

Ce document présente une version simplifiée de la réglementation d'urbanisme. En cas de contradiction, le règlement municipal prévaut.

Pour la construction d'une remise, abri à bois et gazebo, vous devez vous procurer un permis au service d'urbanisme. Le coût du permis est de 25\$.

Durée valide du permis : 12 mois

### **REMISE**

#### Emplacement

La remise doit être implantée dans la cour arrière ou cour latérale, à 1m (3.3') des limites de propriété. Il y a une distance minimale de 1.5m (5') à respecter entre tous les bâtiments. Certaines dispositions d'exception sont prévues dans la réglementation pour l'emplacement d'une remise sur un lot d'angle et riverain à un cours d'eau.

#### Le nombre

Le règlement prévoit un maximum de deux (2) remise, s'il y a déjà un garage et trois (3) remises s'il n'y a pas de garage.

#### Hauteur

La hauteur maximale d'une remise est de 7.32m (24'), sans jamais excéder la hauteur du bâtiment principal.

#### Superficie

La superficie maximale d'une remise est de 24m<sup>2</sup> (258 pi<sup>2</sup>) hors tout.

#### Revêtement extérieur

Le revêtement extérieur doit s'harmoniser avec celui du bâtiment principal et être conforme au règlement de zonage #345-A-88.

### **PAVILLON D'ÉTÉ (GAZEBO)**

Le nombre maximal de pavillons d'été est fixé à un (1) par terrain. La superficie maximale est de 25m<sup>2</sup> (269pi<sup>2</sup>) et il doit être situé en marge arrière ou cour latérale à 1m (3.3') des lignes de propriété. Renseignez-vous sur les distances à respecter dans les cas d'exceptions sur un lot d'angle et riverain à un cours d'eau. Il peut également être attenant au bâtiment principal ou à un bâtiment accessoire.

### **ABRI À BOIS DE CHAUFFAGE**

La superficie maximale de tout abri à bois est fixée à 25m<sup>2</sup> (269pi<sup>2</sup>) à l'intérieur du périmètre urbain et à 35m<sup>2</sup> (376pi<sup>2</sup>) à l'extérieur du périmètre. Le nombre maximal d'abris à bois est fixé à un (1) par terrain. L'abri à bois de chauffage peut être ceinturé par des murs ou par des treillis, à condition qu'au moins 50% de la surface de chacun de ses côtés soit ajourée. Aucun mur plein n'est autorisé sauf à l'égard du côté de l'abri à bois de chauffage attenant à un autre bâtiment, lorsque cet abri n'est pas détaché.

#### Attenant au bâtiment principal ou au bâtiment accessoire

La hauteur maximale de l'abri à bois est fixée à 3m (10'). Toutefois, dans le cas d'un abri attenant à un bâtiment accessoire, le toit de l'appentis peut déroger à cette hauteur s'il poursuit la pente de la toiture du bâtiment attenant. L'abri à bois attenant au bâtiment principal doit avoir les mêmes marges que le bâtiment principal.

#### Détaché

La hauteur maximale de l'abri à bois est fixée à 3m (10'). L'abri à bois doit être implanté dans la marge arrière ou cour latérale, à 1m (3.3') des limites de propriété incluant les saillies et à une distance minimale de 1.5m (5') entre le bâtiment principal et le bâtiment accessoire.

*N.B. À noter qu'aucun abri de type «tempo» ne peut servir de bâtiment accessoire.*



Remise, abri à bois et pavillon d'été en zone résidentielle

Réservé au service d'urbanisme

Matricule : \_\_\_\_\_ Zonage : \_\_\_\_\_ No lot : \_\_\_\_\_

Adresse des travaux : \_\_\_\_\_

Identification :	Propriétaire	Requérant
Nom :	_____	_____
Adresse :	_____	_____
Téléphone :	_____	_____

Description des travaux

Hauteur du bâtiment principal : \_\_\_\_\_

Documents à joindre à la demande

Croquis d'implantation et plan détaillé

- Localiser votre bâtiment accessoire sur une copie de votre certificat de localisation
- Indiquer les mesures (superficie, distances entre les limites de propriété)
- Plan de construction détaillé

Auto construction      Ou       Entrepreneur

Nom : _____	Adresse : _____
Ville : _____	Code postale : _____
Téléphone : _____	Télécopieur : _____
R.B.Q. : _____	

Coût (une estimation des matériaux et de la main-d'œuvre) : \_\_\_\_\_

Durée des travaux

Début : \_\_\_\_\_ Fin : \_\_\_\_\_

Signature du propriétaire ou du requérant : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_